

(La motion est adoptée.)

M. Munro (Hamilton-Est) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'IMPOSITION D'UNE REDEVANCE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS DOMESTIQUES ET IMPORTÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 avril, de la motion de M. Gillespie: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je tâcherai d'être bref à cette étape-ci du débat sur la loi sur l'administration du pétrole. Le bill vise à accorder une subvention à la Syncrude pour qu'elle puisse obtenir le prix mondial pour le pétrole qu'elle tire des sables bitumineux de l'Athabasca. Nous, du Nouveau parti démocratique, nous sommes opposés au projet Syncrude lorsqu'on a demandé à la Chambre de le sanctionner, car nous estimions qu'on sacrifiait ainsi les intérêts des consommateurs canadiens. Nous estimons également que le bill est l'aboutissement de ces dispositions sur Syncrude. D'une part, le bill est préjudiciable aux Canadiens parce que le prix du pétrole au Canada n'est pas encore aligné sur les cours mondiaux, ce qui a laissé un peu de répit aux Canadiens pour ce qui est de l'inflation, et, d'autre part, parce que Syncrude serait la première compagnie pétrolière à obtenir le prix mondial pour son produit.

La seule façon de pouvoir lui garantir le prix mondial, qui excède de \$2 ou \$3 environ le baril le prix canadien, c'est d'imposer une redevance sur tous les autres produits du pétrole et d'ainsi dédommager Syncrude. Nous savons ce qu'a signifié la hausse du prix du pétrole et de ses produits pour l'économie canadienne. Nous avons vu le prix du pétrole, qui était d'environ \$3 le baril en 1972, continuer de grimper pour atteindre aujourd'hui \$13 à peu près le baril. Et on peut prévoir qu'il rejoindra le prix mondial de \$15 à \$16 le baril.

Cette montée a eu des répercussions énormes sur le consommateur canadien. Les prix alimentaires ont augmenté parce que le cultivateur est un des plus grands consommateurs d'énergie. Nos produits de fabrication sont devenus moins concurrentiels sur les marchés internationaux parce que le prix

Énergie

du carburant fait monter les coûts. Le consommateur a dû payer davantage dans presque tous les secteurs d'achat, car le coût de l'énergie entrait en ligne de compte d'une manière ou d'une autre. Le gouvernement demande maintenant à la Chambre des communes d'augmenter encore le fardeau du consommateur en accordant une faveur spéciale à Syncrude, une faveur dont aucune autre société canadienne ne jouit. Ce fardeau continuera de s'accroître, puisque les prévisions, selon lesquelles le prix international du pétrole augmentera à \$35 ou \$45 le baril pendant la durée du projet Syncrude, montrent que les Canadiens, en consommant les produits pétroliers de cette usine, continueront d'en payer le prix année après année. Ce bill ne fait qu'entériner le fait accompli. Il donne force de loi à un contrat signé par les gouvernements du Canada, de l'Ontario et de l'Alberta d'une part, et le consortium Syncrude d'autre part.

Nous devons examiner les répercussions de l'inflation sur le pays, malgré le programme anti-inflation mis sur pied par le gouvernement. En octobre 1975, quand le programme anti-inflation fut instauré, le taux d'inflation était d'environ 9.5 p. 100. La semaine dernière, quand le programme est officiellement venu à terme, le taux d'inflation oscillait entre 8.8 et 9 p. 100. Nous voyons donc que le programme n'a pas tellement bien réussi à contenir les prix. L'une des raisons de son échec est l'augmentation annuelle des prix de l'énergie à laquelle le gouvernement s'est engagé. Outre cette augmentation annuelle des prix, nous allons maintenant imposer un fardeau supplémentaire aux consommateurs canadiens pour qu'une société en particulier puisse jouir d'une faveur spéciale qui a été négociée il y a quelques années.

Le bilan du gouvernement en matière de politique énergétique est sombre. En 1973, il s'est laissé convaincre par les sociétés pétrolières que nous n'avions pas à nous en faire, que nous n'aurions pas à réduire nos exportations vers les États-Unis. Je pense que le rapport annuel d'Imperial Oil mentionnait que nous disposions de réserves de pétrole pour des centaines d'années à venir. Lorsque le prix du pétrole a monté dans le monde entier, sous la pression du consortium des pays de l'OPEP, les sociétés pétrolières ont subitement changé de chanson; il n'y avait plus d'excédents considérables. Nous faisions face à une pénurie imminente, et la seule façon d'y remédier, c'était d'offrir aux sociétés pétrolières un stimulant économique qui les pousseraient à se lancer dans des recherches pour trouver d'autre pétrole canadien. Cela s'est produit en dépit du fait que le prix du pétrole avait grimpé graduellement de 1971 à 1973, année de la crise internationale, et que les sociétés pétrolières canadiennes faisaient des profits.

Faible et dépourvu de toute politique globale, le gouvernement a cédé aux pressions de l'industrie pétrolière canadienne, qui appartient à des intérêts étrangers dans une proportion de 90 p. 100. Il a permis aux sociétés pétrolières d'accroître graduellement leur prix, d'année en année, afin d'établir la parité entre le prix canadien et le prix international. Ceci, en dépit du fait qu'il n'y avait pas eu de hausses des coûts d'exploitation des puits nationaux déjà en opération. Les sociétés pétrolières ont quand même été autorisées à relever prix et ont encaissé de ce fait des profits et des recettes énormes en espèces. Il est à la fois intéressant et décourageant